



Déclaration liminaire

CTSJ du 14 septembre 2022

Monsieur le Directeur

Nous aurions préféré Monsieur le Directeur commencer l'automne sur une note positive et vous dire que tout va bien.

Mais Monsieur le Directeur que répondez-vous à nos collègues et à toutes les petites mains qui viennent d'apprendre que les magistrats vont avoir une rallonge inédite de 1000 € par mois.

Ce n'est pas en soi cette augmentation qui est choquante, c'est de laisser sur le carreau tous les autres et la c'est purement scandaleux !

Cela fait des années que nous demandons à ce que les vieux principaux bénéficient d'un alignement sur les récents principaux pour 1000 euros annuels, la DSJ fait le mort. Et là on allonge sur le tapis vert 1000 euros par mois pour les magistrats !

Que dire aux invisibles de la justice qu'ils n'auront rien de plus et aux maillons de la justice qu'ils ne doivent s'attendre qu'à du saupoudrage et encore, l'enveloppe n'étant pas extensible ?

Que dire aussi à nos collègues adjoints administratifs que leur indice restera inchangé jusqu'au 7ème échelon pour les C1 et 3ème échelon pour les C2 (et ce avant la prochaine réévaluation automatique du SMIC qui va encore augmenter ces délais).

Que dire à nos collègues greffiers stagiaires qu'ils n'ont que 4 points d'indice de plus qu'un adjoint administratif débutant alors qu'il va lui falloir 18 mois de formation et une 1ère affectation le plus souvent très loin de chez lui !

Que dire à nos collègues à temps partiel et qui se déplacent le week end lors d'astreinte que de toute façon ils se seront pas payés car il ne faut surtout pas qu'ils puissent avoir autant qu'une personne à temps complet. Nous devrions les féliciter de travailler gratuitement pour l'état !

Nous ne pouvons que les enjoindre de demander à être à hauteur de leur pourcentage de temps partiel dans le tableau des roulements des permanences. Je suis à 80% je ne prends mon tour qu'à hauteur des 80% et point. Il faut arrêter le travail au noir !

La note de mobilité vient de sortir et hélas que répondre encore à nos collègues dans des situations personnelles dramatiques qui ont essuyé un énième refus à leur précédente demande de mobilité ? ou à qui la hiérarchie a tout simplement oublié de faire suivre les notes dont celles des mobilités ?

Que leur conseiller lorsque l'on sait qu'en raison de l'opacité des mouvements depuis 2020 une réponse favorable à un recours est peine perdue et qu'ils recevront une réponse type alors que

leur santé est en péril et/ou que financièrement ils sont au bord de l'asphyxie par des doubles frais de résidence ?

Que répondre aux justiciables sur les délais d'audiencement devant les JAF et autres services sensibles lorsque le ministre se vante d'avoir réparé la justice aux oreilles de nos concitoyens ?

Que la justice est réparée ? Que tout va bien ? Qu'ils doivent continuer à subir ? Qu'il n'y a pas de dotation ? Qu'ils doivent sur le fondement du "quoi qu'il en coûte" être là tel un bouclier pour un traitement de misère ? ou bien encore nous faire le SAV du ministère qu'il faut attendre les suites données aux états généraux ?

Combien de temps va-t-il encore s'écouler pour qu'une réelle réflexion soit menée pour entendre la voix de nos collègues ? A quand, encore, des moyens matériels et humains dans les services déconcentrés ? On nous oppose tous ces beaux groupes de travail sur la QVT, le baromètre social mais nous ne sommes pas dupes.

Il est plus qu'urgent de passer par le nerf de la guerre : la case portefeuille et que notre ministère change de posture face à ce mal être que nous n'avons de cesse de dénoncer tout en osant employer à tout va, le mot reconnaissance sans une once de sincérité et de diviser encore et toujours.

Et il est encore plus urgent d'arrêter de faire des économies sur le dos des fonctionnaires de la justice dont certains vivent avec moins que les minimas sociaux.

Nous avons également été alerté par des collègues secrétaires administratifs (ayant passé l'examen professionnel de SA en 2019 et 2020) sur le plan de requalification de C en B. Aucune distinction n'est faite entre les agents qui ont passé l'examen professionnel, pour lequel ils se sont investis avec une obligation de mobilité et ceux dont le poste sera requalifié et où tout se fera sur place. Il ne s'agit pas de jalousie bien évidemment mais cette non prise en compte des efforts fournis par nos collègues est difficile à entendre.

Nous sommes également conscients des limites qui s'imposent à vous et espérons que votre voix portera auprès du Garde des Sceaux pour faire entendre toute cette souffrance qui n'a que trop duré.

Nous vous remercions pour votre attention.

Fo justice SDGF